13E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT ABITIBI-JAMÉSIE

PROCÈS-VERBAL

Le 13 juillet 2023 à 18 h 00

Au Bistro Vassan et en mode virtuel sur Zoom

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Membres présents :

- Mme Émilie Bélanger, présidente
- M. Normand Roy, administrateur
- M. Mario Grenier
- M. Richard Genest, administrateur
- M. Mathieu Bérubé

Sont aussi présents :

- M. Luc Bossé (directeur général)
- Mme Ghizlane Driouich (chargée de projet)
- M. Olivier Pitre (DG SESAT)
- Mme Lise Jaton (CISSAT)
- Mme Isabelle Brochu, Espace entrepreneuriat collectif
- M. Richard Séguin, comptable (point 4.2)

La séance débute à 17 h 45.

La présidente, Mme Émilie Bélanger, souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023

RÉSOLUTION OBVAJ-522-07-13

Objet : Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2023

M. Normand Roy propose que l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2023 soit adopté. La proposition est appuyée par M. Olivier Pitre et est adoptée à l'unanimité.

1. ***OUVERTURE DE LA SÉANCE : MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE***
2. ***LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 13 JUILLET 2023***
3. ***LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 5 JUILLET 2022***
4. ***ASSEMBLÉE DES MEMBRES***

   4.1. *Présentation des employés et du Conseil d'administration*
   4.2. *Rapport annuel des activités 2022-2023*
   4.3. *Plan d'action 2023-2024*

4.4. *Prévisions budgétaires 2023-2024*

Pause

4.5. *Présentation des différents projets 2023-2024*

4.6. *Modifications aux règlements généraux*

4.7. *Choix du vérificateur comptable*

4.8. *Élections*

5. QUESTIONS DIVERSES

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 5 JUILLET 2022

M. Luc Bossé présente et résume le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022. Une modification sera faite au point 4.8 concernant le nom de M. Richard Genest.

RÉSOLUTION OBVAJ-523-07-13

<u>Objet</u> : Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022

M^me^ Émilie Bélanger propose que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022 soit adopté. La proposition est appuyée par M. Normand Roy et est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

4. ASSEMBLÉE DES MEMBRES

4.1 PRÉSENTATION DES EMPLOYÉS ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les employés présents et les administrateurs se présentent.

4.2 RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2022-2023

M. Luc Bossé résume les grandes lignes du rapport annuel :

- l'équipe de l'année 2022, le CA et la Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant;
- les activités récurrentes de l'OBVAJ;
- les formations auxquelles les employés de l'OBVAJ ont participé;
- les tâches et les projets sur lesquels l'organisme s'est appliqué, soit les projets d'échantillonnage des eaux de surface, le projet volontaire d'analyse de la qualité de l'eau des puits domestiques, le projet de caractérisation des bandes riveraines (résidentielles et agricoles), le projet RIISQ Rapide-Danseur, le partenariat avec l'UQAT, le projet de mise aux normes du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection des préleveurs d'eau souterraine de catégorie 1 en A-T, le Réseau-Rivières, le survol Benthos, les relevés sanitaires, les eaux souterraines, le plan de protection des sources d'eau potable, les activités de sensibilisation;
- les publications parues dans les médias et notre présence sur les réseaux sociaux;

- les différentes sources de financement.

Rapport financier des activités 2022-2023

M. Bossé invite M. Richard Séguin à présenter la mission d'examen au 31 mars 2023. Celui-ci mentionne que la hausse du montant de subvention en 2023 est un retour au financement statutaire complet de l'OBVAJ. De plus, l'organisme augmente ses revenus en réalisant de plus en plus de travaux rémunérés. Un poste budgétaire s'est ajouté dans les dépenses, soit Acquisition de matériel spécialisé. Le bilan affiche un excédent de 2518 $. La note 4 concernant les conditions de l'aide financière du MELCC est lue, et il précise l'ajout, en dernière page, d'une répartition des revenus et des dépenses ayant trait aux mandats du ministère et ceux hors projets. Ainsi, 291 569 $ sont consacrés aux activités principales de l'organisme et 58 881 $ concernent les activités extérieures aux mandats. Les dépenses sont respectivement de 288 917 $ et de 59 015 $ pour les activités GIEBV et celles hors projets, pour un excédent des charges sur les produits de 2 652 $ et 134 $ pour la même répartition.

Description	2023	2022	2021
Revenus	360 450	217 578	328 893
Dépenses	347 932	409 565	311 173
Solde au début	90 784	282 771	265 051
Excédant (insuffisance)	2 518	(191 987)	17 720
Solde à la fin	93 302	90 784	282 771
Actif	117 072	114 896	306 947
Passif	23 770	24 112	24 176
Actifs nets	117 072	114 896	282 771
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	2 518	(191 987)	17 720
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	1 101	31 073	(259 961)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	3 619	(160 914)	(242 241)
Trésorerie au début	109 065	269 979	512 220
Trésorerie à la fin	112 684	109 065	269 979

En lien avec la note 4, on précise que, comme l'organisme est tributaire d'une aide financière, le ministère confirme, en juillet de l'année du dépôt des états financiers et après analyse, que les conditions d'attribution de la subvention sont respectées. On nous demande aussi depuis deux ans de répartir les frais d'administration entre les projets et la subvention, ce qui se fait dans la même annexe dont le gabarit nous est fourni.

4.3 PLAN D'ACTION 2023-2024

M. Bossé présente le plan d'action 2023-2024 en expliquant qu'à compter de l'an prochain, celui-ci sera présenté en fonction des objectifs, et plus d'informations apparaîtront en lien avec les indicateurs (S.M.A.R.T). Il résume les objectifs du plan d'action ainsi que les principaux résultats attendus et quelques actions à concrétiser. À la section *1. Le plan directeur de l'eau* (PDE), M. Pitre informe que la mise à jour est amorcée. Concernant les tables sectorielles à mettre en place, qui sont discutées depuis deux ans, elles permettront de mieux rejoindre les gens qui vivent des problématiques dans leur secteur. La section 2 comprend la communication, l'information, la sensibilisation et la formation, où M. Bossé mentionne que si l'assemblée annuelle se tenait à un autre moment qu'en juillet, le taux de participation

serait probablement plus élevé. La trousse de bienvenue destinée aux nouveaux membres sera à actualiser. Sont ensuite présentées les sections *3. Protection et restauration* et *4. Financement*. À la section *5. Ressources humaines,* le plan d'action indique que nous devons embaucher au moins un stagiaire alors que nous en sommes à trois cette année. Cependant, concernant les employés permanents, le défi de recrutement empêche le maintien d'une équipe de quatre ressources, même si c'est possible financièrement. Les raisons de départ des deux ressources qui ont quitté leur poste sont connues et très justifiées.

RÉSOLUTION OBVAJ-524-07-13

Objet : Adoption du plan d'action 2023-2024

M. Mathieu Bérubé propose l'adoption du plan d'action 2023-2024. La proposition est appuyée par M^{me} Émilie Bélanger et est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

4.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023-2024

Le directeur général présente le tableau de planification budgétaire pour l'année 2023-2024. Celui-ci fait état de 383 921 $ de revenus, qui incluent le financement statutaire, les subventions, la vente de produits et services ainsi que les dons et commandites. Les dépenses prévues sont à la baisse compte tenu de l'équipe des ressources humaines réduite, et les 10 920 $ de contractuels et consultants sont liés à l'entente OBVT-SESAT-CREAT ainsi qu'à la contribution de la SESAT pour le plan de protection des sources d'eau potable de la ville d'Amos. Le reste est similaire à l'année dernière. Il est à noter que nous partageons les dépenses du Colloque ROBVQ et du Rendez-vous des OBV avec l'OBV du Témiscamingue. Une question concerne les revenus des produits et services, affichant 50 390 $, alors que les dépenses des produits et services s'élèvent à 64 900 $. M. Bossé précise que les stations de lavage d'embarcations n'étant pas considérées comme de l'équipement terrain mais de sensibilisation, les revenus issus de ces stations sont donc comptabilisés dans les commandites. Certains montants de commandite sont à recevoir au moment de l'AGA.

Les frais généraux d'administration (comprenant les honoraires professionnels, le loyer, la publicité, la promotion, les assurances, l'équipement et les fournitures de bureau et leur suivi à distance) s'élèvent à 44 274 $ et sont presque en tous points identiques à l'année dernière avec 3 % d'augmentation de loyer.

Les dépenses totales prévues pour l'exercice 2023-2024 sont de 376 992,04 $. Le budget proposé est donc générateur d'un surplus de 6928,96 $.

M. Olivier Pitre revient sur le remboursement de 84 500 $ à faire de la fin de la précédente entente se terminant en 2021, alors que cette année s'avère la troisième et dernière année de la convention actuelle de financement du ministère. La règle du ministère est que les surplus du financement statutaire moins les charges de celui-ci doivent être remboursés. Comme les charges sont plus importantes que le financement pour le triennat actuel, aucune somme ne sera remboursée. M. Bossé rassure que les 7000 $ de surplus de cette année ne proviennent pas de la subvention, mais de projets hors subvention, d'où l'importance de comptabiliser séparément les projets facturables commandités et le financement

statutaire. Les administrateurs suggèrent alors que lors des prévisions budgétaires de la troisième et dernière année d'une entente triennale de financement, de faire ressortir le volet mandat du ministère afin que nous puissions le distinguer, en plus d'élaborer un plan de contingence, considérant la pénurie de main-d'œuvre actuelle qui pourrait faire varier les prévisions. Un tel plan B consisterait en des actions liées au mandat et pourrait être défini lors de la planification budgétaire également.

4.5 PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS PROJETS 2022-2023

Les différents projets ont été discutés lors des points précédents.

4.6 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Aucune modification nécessaire en 2022-2023

4.7 CHOIX DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE

Le directeur général informe que de trouver une firme comptable pour la production d'états financiers est un enjeu pour un organisme de moins grande ampleur comme le nôtre. M. Richard Séguin, comptable agréé, de la firme Consultation R.S., produit depuis plusieurs années la mission d'examen de l'OBVAJ et ne coûte qu'environ 1500 $, comparativement à une firme comptable à 4000 $. Il propose donc la reconduction de son mandat.

RÉSOLUTION OBVAJ-525-07-13

<u>Objet</u> : Confirmation de la firme comptable pour la mission d'examen 2023-2024

M. Richard Genest propose de reconduire le mandat de production de la mission d'examen de l'OBVAJ pour l'année 2023-2024 à la firme Consultation R.S. La proposition est appuyée par M^{me} Émilie Bélanger et est adoptée à l'unanimité

Adoptée

4.8 ÉLECTIONS

Le seul poste en élection cette année est celui de M. Ghislain Brunet, de la municipalité de Macamic, et qui représente le secteur municipal. Le candidat mentionne être intéressé à renouveler son mandat.

M. Luc Bossé demande à l'assemblée si d'autres personnes sont intéressées à se présenter dans cette catégorie de membres du conseil d'administration. Aucune personne de la salle ni en virtuel ne s'étant manifestée, il n'y aura pas d'élections.

RÉSOLUTION OBVAJ-526-07-13

<u>Objet</u> : Reconduction du mandat de M. Ghislain Brunet

M. Richard Genest a proposé la reconduction du mandat de M. Ghislain Brunet comme représentant du secteur municipal au sein du conseil d'administration de l'OBVAJ. La proposition est appuyée par Mme. Émilie Bélanger.

Adoptée à l'unanimité

La composition du conseil d'administration est la suivante :

Nom	Secteur de représentativité	N° de poste	Date d'entrée en fonction
Eve-Lyne Sylvestre	Économique	6	2016-01-21
Michael Ross	Municipal	5	2022-06-30
Emilie Bélanger	Économique	1	2020-06-16
Richard Genest	Communautaire	2	2018-06-21
Normand Roy	Communautaire	4	2016-06-16
Ghislain Brunet	Municipal	7	2021-12-01
Mathieu Bérubé	Économique Agricole	3	2022-06-30

La répartition des postes s'effectuera lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration.

5. QUESTIONS DIVERSES

Rien à signaler.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION OBVAJ-527-07-13

Objet : Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par M. Richard Genest et appuyée par M. Mathieu Bérubé.

La séance se termine à 20 h 01.

_____
Émilie Bélanger, présidente